

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

---

Session ordinaire du 11 septembre 2020

---

L'an deux mil vingt, vingt heures et trente minutes, le vendredi 11 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Maison des Associations, à huit clos, sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, Maire.

Etaient présents : M<sup>eur</sup> GAILLARD, Maire, M<sup>rs</sup> METAIS, BIENAIMÉ, DELAFOSSE, M<sup>mes</sup> DIRUY, LEBRUN, BRUNET, Adjoints, M<sup>mes</sup> GAPENNE, HERBET, PRUVOST, DEMORY, HOLTZMANN, ROGIER, HETELAY, M<sup>rs</sup> PACCEU, THUILLIER, DARIBOT, JACQUART.

Absents excusés : M. LOGNON qui donne pouvoirs à M. METAIS,  
M<sup>me</sup> TELLIER qui donne pouvoirs à M. GAILLARD,  
M. CARLIER qui donne pouvoirs à M. DARIBOT,  
M. VIOLETTE qui donne pouvoirs à M<sup>me</sup> LEBRUN,  
M. LETHELLIEZ.

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> DIRUY Anne-Marie.

---

### **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020**

Le Budget supplémentaire 2020, présenté par Monsieur le Maire, est adopté et voté à l'unanimité. Il s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement à 1 967 267.28 € et en section d'investissement à 1 955 572.93 €.

### **ACQUISITION PROPRIÉTÉ CONSORTS RUFFET - FLIXECOURT**

-Ouïe la proposition de monsieur le Maire tendant à procéder à l'acquisition de la propriété CONSORTS RUFFET au prix de 160 000.00 € nets vendeurs (parcelles cadastrées AK 252 et AK 253).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de la propriété CONSORTS RUFFET sise au 4 Place Vogel à FLIXECOURT au prix de 160 000.00 € nets vendeurs (parcelles cadastrées AK 252 et AK 253),
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant à cette acquisition et à s'acquitter de tous les frais s'ajoutant au prix de vente,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **CLSH**

#### **Avenant à la convention financière avec les PEP 80**

Le Conseil Municipal,

-Vu sa délibération N° 02/2019/15 du 05 avril 2019 relative à la signature d'une convention financière avec les PEP 80 pour le CLSH des années 2019, 2020, 2021,

-Suite à l'établissement d'un avenant qui établit le budget prévisionnel pour l'année 2020 comme prévu à l'article 3 de la convention initiale,

Après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter l'avenant à la convention joint à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à le signer.

## **LOCATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONS « LE CHIFFON ROUGE »**

### **Tarifs**

Le Conseil Municipal,

-Vu ses délibérations N° 01/2007/105 du 17 décembre 2007, N° 01/2010/12 du 22 janvier 2010, N° 07/2010/74 du 03 décembre 2010 et N° 08/2011/65

-Considérant qu'il y a lieu de revoir ces tarifs,

Après en avoir délibéré, décide :

-de fixer les tarifs suivants pour les personnes privées de la Commune :

- 400.00 € le 1<sup>er</sup> jour et 200.00 € le 2<sup>ème</sup> jour,
- 800.00 € pour la location du réveillon de nouvel an,

-de fixer les tarifs suivants pour les associations locales :

\* pour la 1<sup>ère</sup> utilisation et l'assemblée générale : gratuite

\* pour les autres utilisations :

- 400.00 € le 1<sup>er</sup> jour et 200.00 € le 2<sup>ème</sup> jour,

-de fixer le tarif de 600.00 € par jour pour la location aux entreprises de FLIXECOURT,

-de fixer le tarif de 800.00 € par jour pour la location aux entreprises de l'extérieur

-de fixer la caution à 300.00 € pour toutes les locations.

L'ensemble de ces tarifs s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

### **FETES ET CÉRÉMONIES**

Le Conseil Municipal,

-Vu la délibération N°75/2008/09 du 24 octobre 2008 décidant de fixer à 2€00 les tickets offerts par la Municipalité aux enfants de la Commune à l'occasion de la fête locale,

Après en avoir délibéré, décide :

-de fixer à 2€50 le tarif unitaire de remboursement aux forains des tickets offerts,

-d'imputer la dépense à l'article 6232.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M<sup>me</sup> LEBRUN :

En raison de la situation sanitaire actuelle, le repas du C.C.A.S., initialement prévu le samedi 19 décembre 2020, est annulé.

M. GAILLARD :

•Les PEP 80 s'engagent à nous fournir le détail des dépenses pour les années à venir.

•Location du CHIFFON ROUGE : Le tarif de location de la vaisselle en plus du tarif de location de la salle reste à 100.00 € (délibération N°06/2013/87 du vendredi 13 septembre 2013)